



COMMISSION DES COMPETITIONS

Procès-verbal n°23

(Mise en ligne le 08/01/2020)

Réunion du :	Mardi 7 Janvier 2020
Présidente :	Mme Céline SCIORTINO
Présents :	MM. Noël RUGGIERO, Jean-Marc ARNAUD, Henri CONTAT.
Excusé :	M. Paul CERMOLACCE (Membre Honoraire)

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES COMPETITIONS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission des Compétitions ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

PERMANENCES

La Commission des Compétitions assure une permanence du lundi au jeudi de 14H à 17H.

Téléphone : 04.91.32.04.13 ou 04.91.32.04.09

Mobile : 06.27.19.37.26

Courriel : secretariat@provence.fff.fr

**La Commission des Compétitions vous souhaite
Une très Bonne Année 2020**

SECTION SENIORS

Information

- Nous vous rappelons l'ART. 5 du Règlement de la Coupe de Provence :
« Il sera procédé à des tours préliminaires éliminatoires entre les clubs de Départemental 4 et 3 du District de Provence. A partir des 32èmes de finale, tous les clubs qualifiés issus des tours éliminatoires précédents, ainsi que les clubs finalistes de la saison précédente, les clubs nationaux, peu importe le statut des joueurs, de Ligue et de Départemental 1 et 2 du District entreront dans la compétition.
Chaque club devra obligatoirement présenter sur le terrain son équipe classée hiérarchiquement le plus élevé.
Si durant le déroulement de la compétition, les clubs ne pouvaient participer à une rencontre pour tout motif jugé recevable par la commission compétente, avec leur équipe supérieure évoluant au plus haut niveau, leur équipe réserve la plus représentative, évoluant dans un championnat différent, devra obligatoirement la remplacer lors de ladite rencontre.
En cas de problème d'équipe disponible, le report du tour en question pourra être obtenu dans le cas où les deux clubs concernés se seraient mis d'accord en ce sens.
Si le report de la Coupe de Provence est accordé, la date répondant de la meilleure manière aux intérêts des deux clubs sera retenue, sachant néanmoins que les matches de championnat conservent la priorité au niveau du calendrier.
La date qui sera attribuée par la Commission compétente du District de Provence, semaine et vacances scolaires comprises, ne pourra par la suite ne faire l'objet d'aucun changement. ».
- Application de l'article 14 bis-3 des Règlements Sportifs après le 30 novembre : Licence manquante joueur ou dirigeant sur feuille de match

Coupes Seniors et Seniors Vétérans

Le tirage au sort des Coupes de Provence Seniors et Vétérans se déroulera le jeudi 9 Janvier 2020 à 14h30 dans les locaux du District de Provence

Les rencontres auront lieu le 25 janvier 2020 pour la coupe de Provence Vétérans et le 26 Janvier 2020 pour la Coupe de Provence Seniors.

SECTION JEUNES

Modifications au Calendrier

U16 DEPARTEMENTAL 2 :

Groupe A : US TRETS n°9 Forfait Général



U15 DEPARTEMENTAL 2 :

Groupe D : AS BOMBARDIERE n°9 Forfait Général

U14 DEPARTEMENTAL 2 :

Groupe E : AS GRANS intègre le groupe en n°8 (erreur administrative)

INFORMATIONS CALENDRIERS U14 2019/2020

Concernant U 14 D1 – 2ème phase

1ère phase : 2 Groupes de 11 équipes

2ème phase : 2 groupes de 8 équipes (groupe A et groupe B)

1 groupe de 7 équipes + 1 exempt (Pro-District)

14 rencontres sur match ALLER et RETOUR

- A l'issue de la seconde phase, les premiers de chaque groupe A et B accéderont au championnat de Ligue.
- Les équipes classées de la deuxième à la huitième des deux groupes A et B évolueront en U15D1. Il y aura 6 montées de U14 D2. Les équipes classées de la première à la quatrième place du groupe District compléteront les 14 équipes des groupes A et B (soit 18 équipes) et évolueront en U15D1 (en fonction des équipes qui descendront de Ligue, le nombre sera réduit d'autant)

Concernant U14 D2 – 2ème phase

2ème phase : 5 groupes de 7 équipes

1 groupe de 8 équipes

- A l'issue de la seconde phase, rencontres Aller et Retour, les premiers de chaque groupe accéderont en U15 D1 (24 équipes, en U15D1)

U14 DEPARTEMENTAL 1 Phase 2

POULE A

1	SC MONTREDON BONNEVEINE
2	SMUC
3	FC MARTIGUES
4	AS BUSSERINE
5	ATHLETICO MARSEILLE
6	SALON BEL AIR FOOT
7	US VENELLES
8	AC ARLES

POULE B

1	SC ST MARTINOIS
2	LUYNES SPORTS
3	BERRE SC
4	FCL MALPASSE
5	E. FUYEAU GREASQUE
6	SC AIR BEL 2
7	SO CAILLOLS
8	USPEG

DATES ET ORDRE DES RENCONTRES

ALLER

RETOUR

11	JANVIER	2020	1 - 2	3 - 4	5 - 6	7 - 8	23	MAI	2020
18	JANVIER	2020	4 - 1	6 - 3	7 - 5	8 - 2	14	MARS	2020
25	JANVIER	2020	1 - 6	2 - 4	3 - 7	5 - 8	21	MARS	2020
1 ^{ER}	FEVRIER	2020	5 - 3	6 - 2	7 - 1	8 - 4	28	MARS	2020
8	FEVRIER	2020	1 - 5	2 - 7	3 - 8	4 - 6	04	AVRIL	2020
15	FEVRIER	2020	3 - 1	5 - 2	7 - 4	8 - 6	02	MAI	2020
07	MARS	2020	1 - 8	2 - 3	4 - 5	6 - 7	16	MAI	2020

U14 DEPARTEMENTAL PRO-DISTRICT

Phase 2

POULE UNIQUE

1	FC ETOILE HUVEAUNE
2	ES FOS
3	ES LA CIOTAT
4	CARNOUX FC
5	FC BLANCARDE CHARTREUX
6	FC COTE BLEUE
7	FC CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
8	-

DATES ET ORDRE DES RENCONTRES

ALLER

RETOUR

11	JANVIER	2020	1 - 2	3 - 4	5 - 6	7 - 8	23	MAI	2020
18	JANVIER	2020	4 - 1	6 - 3	7 - 5	8 - 2	14	MARS	2020
25	JANVIER	2020	1 - 6	2 - 4	3 - 7	5 - 8	21	MARS	2020
1 ^{ER}	FEVRIER	2020	5 - 3	6 - 2	7 - 1	8 - 4	28	MARS	2020
8	FEVRIER	2020	1 - 5	2 - 7	3 - 8	4 - 6	04	AVRIL	2020
15	FEVRIER	2020	3 - 1	5 - 2	7 - 4	8 - 6	02	MAI	2020
07	MARS	2020	1 - 8	2 - 3	4 - 5	6 - 7	16	MAI	2020

U14 DEPARTEMENTAL 2 Phase 2

POULE A

1	SC MONTREDON BONNEVEINE 2
2	E. MINOTS ST JUST
3	CA CROIX SAINTE
4	FC ST MITRE LES REMPARTS
5	US 1 ^{ER} CANTON
6	MARIGNANE GIGNAC FC 2
7	USM ENDOUME CATALANS
8	-

POULE B

1	USM MEYREUIL 2
2	AS SIMIANE COLLONGUE
3	O. CABRIES CALAS
4	JS PENNES MIRABEAU
5	US VENELLES 2
6	O. ROVENAIN 2
7	JO ST GABRIEL
8	-

POULE C

1	US PUYRICARD
2	FC ROUSSET SVO
3	FC MIRAMAS
4	FC ISTRES RASSUEN
5	PAYS D'AIX FC 2
6	FC SEPTEMES
7	SC KARTALA
8	-

POULE D

1	ASPTT MARSEILLE 2
2	FCL MALPASSE 2
3	SO SEPTEMES
4	FC ST VICTORET
5	AS GEMENOS 2
6	ASCJ FELIX PYAT
7	AS BOMBARDIERE
8	-

POULE E

1	AS ROGNAC
2	JS ST JULIEN
3	US MIRAMAS
4	US CHEM. GDE BASTIDE
5	SC REPOS VITROLLES
6	US PELICAN
7	MARSEILLE LA SOUDE
8	AS GRANS

POULE F

1	EC TREILLE SPORTS
2	MARSEILLE SUD OLYMPIQUE
3	SMUC 2
4	US MICHELIS
5	ES MILLOISE
6	US TRETTS
7	-
8	-

DATES ET ORDRE DES RENCONTRES

ALLER									RETOUR		
12	JANVIER	2020	1 - 2	3 - 4	5 - 6	7 - 8	24	MAI	2020		
19	JANVIER	2020	4 - 1	6 - 3	7 - 5	8 - 2	15	MARS	2020		
26	JANVIER	2020	1 - 6	2 - 4	3 - 7	5 - 8	22	MARS	2020		
02	FEVRIER	2020	5 - 3	6 - 2	7 - 1	8 - 4	29	MARS	2020		
09	FEVRIER	2020	1 - 5	2 - 7	3 - 8	4 - 6	05	AVRIL	2020		
16	FEVRIER	2020	3 - 1	5 - 2	7 - 4	8 - 6	03	MAI	2020		
08	MARS	2020	1 - 8	2 - 3	4 - 5	6 - 7	17	MAI	2020		

FEUILLES MANQUANTES

SECOND RAPPEL

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	POULE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
21818129	21/12/2019	VET. A 11	D	FC ROUSSET SVO 3	US FARENQUE 3

DERNIER RAPPEL AVANT TRANSMISSION EN CSR POUR APPLICATION ARTICLE 23

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	POULE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
21814830	15/12/2019	U15D2	H	ASC VIVAUX SAUVAGERE	ST HENRI FC

TRESORERIE

- **Forfait général** (article 6-2 des règlements sportifs) : 120 €

CLUB	CATEGORIE	SE RETIRE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
US TRETS	U16D2		X	120 Euros
AS BOMBARDIERE	U15D2		X	120 Euros

- **Amendes Licences Manquantes Dirigeants**

Licence(s) manquante(s) après le 30 Novembre 2019 (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
21814036	15/12/2019	U15D2	E. FUVEAU GREASQUE / ES BASSIN MINIER	ES BASSIN MINIER	15€
21810213	07/12/2019	U18D1	ATHLETICO MARSEILLE / JS ST JULIEN	JS ST JULIEN	15€

La Présidente : Mme Céline SCIORTINO

